

prison préventive, parce qu'il fallait s'assurer qu'il n'avait pas de complices. Dans ce cas, il y a disproportion entre la durée de la peine et celle de l'emprisonnement préventif. Enfin, par ce temps de magistrature épurée, il arrive que des personnes, arrêtées pour délit politique, sont soumises à une détention préventive exorbitante, injuste, calquée, nous le savons pas, cela s'est vu et il ne serait pas difficile de mettre des noms et des dates sous les yeux de nos lecteurs.

Pour tous ces motifs, un palliatif s'imposait à cette nécessité sociale, un peu dure, que l'on appelle la détention préventive; c'est pourquoi M. Félix Le Roy, qui a occupé dans la magistrature la haute situation que l'on sait, a déposé la proposition de loi dont la Chambre aura prochainement à s'occuper. Les dispositions de ce projet s'appuient sur des raisons d'ordre juridique que nous allons reproduire.

Sous le régime du Code pénal de 1810, la durée des peines temporaires commençait à courir à l'expiration des délais de recours, c'est-à-dire du jour où la condamnation était irrévocable. La loi de révision du 28 avril 1832 admit cette jurisprudence, mais, par une singulière contradiction, y dérogea par les dispositions de l'article 24, relatif aux condamnations à l'emprisonnement.

Cet article, en effet, porte que la durée de la peine compte du jour du jugement, malgré l'appel du condamné ou le pourvoi du ministère public et quelque soit le résultat de cet appel ou de ce pourvoi. Evidemment, c'était là un tempérament apporté aux rigueurs de la prison préventive.

Du reste, les législateurs s'occupent maintes fois de cette importante question. Des propositions tendant à ce qu'une réparation fut accordée à tout individu acquitté qui avait subi une détention préventive, furent présentées au Corps législatif, en 1859, par MM. Marie, Jules Favre et Poirard. C'était là aussi un tempérament à la loi. Mais la Chambre ne l'admit pas.

M. Félix Le Roy, d'ailleurs, considère qu'il est difficile d'accorder une action en indemnité à l'individu mis en liberté après un certain de prison préventive. Aussi laisse-t-il ce point de côté. Ce qui veut simplement c'est que le juge tienne compte, dans l'application de la peine, de la durée d'emprisonnement préventif que l'inculpé a subi. Il nous semble que cette prétention est de toute justice et qu'elle ne fait qu'affirmer certaines tendances de la loi du 28 avril 1832.

« On a vu, en effet, dit M. Le Roy, que la durée de la peine d'emprisonnement compte du jour du jugement ou de l'arrêt, nonobstant le résultat de l'appel ou du pourvoi... Ce n'est pas autre chose qu'une partie de la détention préventive, qui se trouve imputée sur la durée de la peine par une disposition formelle de la loi. »

D'autre part, nous voyons que la durée de la peine des travaux forcés à temps commence au jour de la condamnation et non au jour où le condamné met le pied sur la colonie pénitentiaire. Par conséquent, la loi s'est rendu compte de la rigueur de la prison préventive, mais les palliatifs qu'elle y a apportés sont tout à fait insuffisants. Cela est si vrai, que les législations étrangères se montrent, sur ce point, plus douces que la nôtre.

En France, des pluies orageuses sont encore probables et la température va se relever. Hier, à Paris, ciel couvert.

**CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX**

**LES PARRICIDE**  
PAR A. BELOT ET J. DAUTIN  
PREMIÈRE PARTIE  
L'ami de la rue Cardinet

ne l'ai pas connu, j'étais tout pour elle, et, tout jeune, je le comprenais déjà; je me disais qu'il fallait la récompenser de tant de soin et d'amour. Pourquoi, plus tard me suis-je montré si ingrat, si coupable !... Et il pleure; se disait Moule en le regardant avec une sorte d'admiration. Il savait parfaitement que le don des larmes dépend d'une constitution particulière des glandes lacrymales plutôt que des qualités du cœur; mais allez donc faire entendre cela à douze honnêtes jurés ! Ils l'embrassèrent !... pensait-il navré.

ne l'ai pas connu, j'étais tout pour elle, et, tout jeune, je le comprenais déjà; je me disais qu'il fallait la récompenser de tant de soin et d'amour. Pourquoi, plus tard me suis-je montré si ingrat, si coupable !... Et il pleure; se disait Moule en le regardant avec une sorte d'admiration. Il savait parfaitement que le don des larmes dépend d'une constitution particulière des glandes lacrymales plutôt que des qualités du cœur; mais allez donc faire entendre cela à douze honnêtes jurés ! Ils l'embrassèrent !... pensait-il navré.

ne l'ai pas connu, j'étais tout pour elle, et, tout jeune, je le comprenais déjà; je me disais qu'il fallait la récompenser de tant de soin et d'amour. Pourquoi, plus tard me suis-je montré si ingrat, si coupable !... Et il pleure; se disait Moule en le regardant avec une sorte d'admiration. Il savait parfaitement que le don des larmes dépend d'une constitution particulière des glandes lacrymales plutôt que des qualités du cœur; mais allez donc faire entendre cela à douze honnêtes jurés ! Ils l'embrassèrent !... pensait-il navré.

avec les instituteurs et à partager leurs humbles travaux... Le dimanche 8 juillet, il a été célébré le Triduum de la Sainte Vierge, par le clergé de leur doyenné à l'Institut des Frères.

Le clergé de leur doyenné à l'Institut des Frères. Le cher Frère a terminé par un mot de gratitude pour les membres du Comité qui ont prêté à la fête leur précieuse coopération.

M. le doyen de St-Martin s'est ensuite levé et a répondu à peu près en ces termes : « Mes chers Frères, le clergé partage votre bonheur, en présence du triomphe de votre bienheureux fondateur J.-B. de la Salle, et, il proclame que vous avez grande part à vos triomphe. N'est-ce pas l'estime que publique que vous recevez, vos vertus, vos services, au conquérant qui dispose de bien tous les tréfonds ? »

M. Eugène Lecomte, avec sa verve, sa facilité et son cœur a remercié, au nom des anciens élèves, M. le vice-recteur, de son éloquent panegyrique; il a aussi remercié le clergé et a promis, aux chers Frères, la continuation du dévouement de tous.

M. le vice-recteur a terminé par quelques mots aimables. Il a été élevé, non par les Frères de la doctrine chrétienne, mais par les Frères d'Alsace. Il est donc de la même famille et il porte aux Frères de France la même affection.

M. le vice-recteur a terminé par quelques mots aimables. Il a été élevé, non par les Frères de la doctrine chrétienne, mais par les Frères d'Alsace. Il est donc de la même famille et il porte aux Frères de France la même affection.

église pour le Triduum de la Sainte Vierge. J.-B. de la Salle. Il a remercié M. le doyen de Notre-Dame et tout le clergé de leur dévouement à l'Institut des Frères.

M. le doyen de St-Martin s'est ensuite levé et a répondu à peu près en ces termes : « Mes chers Frères, le clergé partage votre bonheur, en présence du triomphe de votre bienheureux fondateur J.-B. de la Salle, et, il proclame que vous avez grande part à vos triomphe. N'est-ce pas l'estime que publique que vous recevez, vos vertus, vos services, au conquérant qui dispose de bien tous les tréfonds ? »

M. Eugène Lecomte, avec sa verve, sa facilité et son cœur a remercié, au nom des anciens élèves, M. le vice-recteur, de son éloquent panegyrique; il a aussi remercié le clergé et a promis, aux chers Frères, la continuation du dévouement de tous.

M. le vice-recteur a terminé par quelques mots aimables. Il a été élevé, non par les Frères de la doctrine chrétienne, mais par les Frères d'Alsace. Il est donc de la même famille et il porte aux Frères de France la même affection.

M. le vice-recteur a terminé par quelques mots aimables. Il a été élevé, non par les Frères de la doctrine chrétienne, mais par les Frères d'Alsace. Il est donc de la même famille et il porte aux Frères de France la même affection.

M. le vice-recteur a terminé par quelques mots aimables. Il a été élevé, non par les Frères de la doctrine chrétienne, mais par les Frères d'Alsace. Il est donc de la même famille et il porte aux Frères de France la même affection.

Chaque jour, après la sainte Messe, vénération de l'Image de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

M. le Maire présente le projet du budget supplémentaire de 1888. Ce budget laissera des excédents importants en recettes, M. le Maire émet l'avis de les employer en travaux de voirie.

M. le Maire émet l'avis de les employer en travaux de voirie. Le projet est renvoyé à la commission des finances.

M. le Maire émet l'avis de les employer en travaux de voirie. Le projet est renvoyé à la commission des finances.

M. le Maire émet l'avis de les employer en travaux de voirie. Le projet est renvoyé à la commission des finances.

M. le Maire émet l'avis de les employer en travaux de voirie. Le projet est renvoyé à la commission des finances.

**TOURCOING CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal s'est réuni hier jeudi, sous la présidence de M. Hassebront, maire, pour la clôture des travaux de la session ordinaire de mai.

La séance est ouverte à 8 h. 30. L'appel nominal constate la présence de 29 conseillers. M. Samselange s'est fait excuser. Sont absents : MM. jugea pas à propos d'ordonner une nouvelle confrontation de l'assassin avec sa victime, convaincu, d'après le récit du commissaire, que cette confrontation n'aboutirait à aucun résultat.

Quant à l'appartement de la rue de Grammont, il devait être également surveillé. — Que personne n'y pénètre avant moi, dit M. Thurier. Envoyez tout de suite un de vos plus habiles agents et donnez-lui la mission de tout observer. Vous pourrez, si vous n'êtes pas trop fatigué, vous rendre vous-même à ce domicile et procéder à une enquête sommaire dans le genre de celle que vous venez de me transmettre.

**POSTES ET TÉLÉGRAPHES**

M. Glorieux renouvelle les réclamations précédemment faites sur l'insuffisance de service des postes et télégraphes. Il constate, que depuis 1882, on se trouve toujours au même point; à toutes les réclamations on répond qu'il n'y a pas de fonds, et cependant les recettes du service se sont accrues dans une proportion considérable, et ce service s'est développé extraordinairement.

Incidentement, M. le Maire dit qu'il s'est plaint quant une chaise placée devant son bureau, sorte de sellette en permanence sur laquelle défilait, à tour de rôle, plaignants, inculpés et témoins. Laurent obéit.

Incidentement, M. le Maire dit qu'il s'est plaint quant une chaise placée devant son bureau, sorte de sellette en permanence sur laquelle défilait, à tour de rôle, plaignants, inculpés et témoins. Laurent obéit.

PEUILLETON DU 16 JUIN. — 12 —  
**LE PARRICIDE**  
PAR A. BELOT ET J. DAUTIN  
PREMIÈRE PARTIE  
L'ami de la rue Cardinet  
IX  
Certes, il était difficile que cette ridicule présomption n'accrût pas l'assurance de Laurent, que le coin de sa lèvres ne le traitait par un sourire ironique. Mais non, rien ! Au contraire, il écoutait grave, sérieux, attentif. Sa physionomie, morte tout à l'heure, s'anima par degrés. Tout à coup elle prit une expression dure et sévère.

ne l'ai pas connu, j'étais tout pour elle, et, tout jeune, je le comprenais déjà; je me disais qu'il fallait la récompenser de tant de soin et d'amour. Pourquoi, plus tard me suis-je montré si ingrat, si coupable !... Et il pleure; se disait Moule en le regardant avec une sorte d'admiration. Il savait parfaitement que le don des larmes dépend d'une constitution particulière des glandes lacrymales plutôt que des qualités du cœur; mais allez donc faire entendre cela à douze honnêtes jurés ! Ils l'embrassèrent !... pensait-il navré.

ne l'ai pas connu, j'étais tout pour elle, et, tout jeune, je le comprenais déjà; je me disais qu'il fallait la récompenser de tant de soin et d'amour. Pourquoi, plus tard me suis-je montré si ingrat, si coupable !... Et il pleure; se disait Moule en le regardant avec une sorte d'admiration. Il savait parfaitement que le don des larmes dépend d'une constitution particulière des glandes lacrymales plutôt que des qualités du cœur; mais allez donc faire entendre cela à douze honnêtes jurés ! Ils l'embrassèrent !... pensait-il navré.

ne l'ai pas connu, j'étais tout pour elle, et, tout jeune, je le comprenais déjà; je me disais qu'il fallait la récompenser de tant de soin et d'amour. Pourquoi, plus tard me suis-je montré si ingrat, si coupable !... Et il pleure; se disait Moule en le regardant avec une sorte d'admiration. Il savait parfaitement que le don des larmes dépend d'une constitution particulière des glandes lacrymales plutôt que des qualités du cœur; mais allez donc faire entendre cela à douze honnêtes jurés ! Ils l'embrassèrent !... pensait-il navré.

ne l'ai pas connu, j'étais tout pour elle, et, tout jeune, je le comprenais déjà; je me disais qu'il fallait la récompenser de tant de soin et d'amour. Pourquoi, plus tard me suis-je montré si ingrat, si coupable !... Et il pleure; se disait Moule en le regardant avec une sorte d'admiration. Il savait parfaitement que le don des larmes dépend d'une constitution particulière des glandes lacrymales plutôt que des qualités du cœur; mais allez donc faire entendre cela à douze honnêtes jurés ! Ils l'embrassèrent !... pensait-il navré.